

Date de convocation : 18 septembre 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 12

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M BRIDIER Bernard, Mme GOLENDORF Yolande, Mme MAYEN Claudine, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier, Mme JEANJEAN Régine, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration : M. REVERSAT Jean (JOSEPH Xavier), Mme MAZURE Danièle (Corinne Peyrard),

Absents excusés : M. TALTAVULL Emmanuel, M. MARTINEZ Lionel, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Intercommunalités – Avenant 4 à la convention de mise à disposition de services descendante entre la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et la commune de Boisseron

Rapporteur : Mme Karine NADAL, 1er adjointe au maire

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique entre les activités petite-enfance/ enfance/ jeunesse gérées par la Communauté d'Agglomération et celles gérées par les communes, la communauté souhaite mettre ses services à disposition des communes.

Considérant la convention de mise à disposition des services en vigueur, adoptée par délibération du conseil communautaire en date du 19 mai 2022.

Mme Karine Nadal indique qu'il est rendu nécessaire de signer un avenant 4 afin de déterminer les données suivantes :

-n°1 ajustement des agents mutualisés

-n°2 prévisions des agents mutualisés

-n°3 grilles de référence des coûts

-n°4 échéanciers des remboursements

Mme Karine NADAL précise que la convention est annexée à la présente note

L'assemblée délibère à l'unanimité pour :

- **Autoriser** M le Maire à signer la présente convention avec la communauté d'Agglomération Lunel Agglo, représentée M Jérôme Boisson

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



Secrétaire de séance, Karine Nadal

